

Le nouveau Mécanisme de l'Union européenne pour la défense des avocats et défenseurs des droits de l'homme

Je suis un homme heureux.

Car je viens d'accomplir la promesse que j'avais faite à un ami, il y a un peu plus de huit ans.

En novembre 2008, lors d'un colloque dont le titre était « Droit & dignité », à l'occasion de la rentrée du barreau de Liège, Mario Stasi, ancien bâtonnier de Paris, proposa la création d'un réseau de défense des avocats défenseurs des droits de l'homme.

L'idée de la création d'un site interactif, auquel participeraient tous les barreaux, fut présentée à Paris, puis à Francfort, en 2009.

Plusieurs autres initiatives furent prises, dans les mois ou années qui suivirent, notamment par l'Union internationale des avocats, l'International Bar Association, l'Institut des droits de l'homme des avocats européens, l'Observatoire des avocats en danger, puis par exemple l'American Bar Association ou la Fédération des barreaux d'Europe.

Il faut ajouter à ces initiatives celles qui furent prises par de nombreuses O.N.G., comme Avocats sans frontières par exemple.

Une des difficultés principales n'est donc pas de mobiliser des énergies mais plutôt de les coordonner.

Lorsque LinkedIn est devenu un outil suffisamment répandu pour être opérationnel, à titre personnel, je me suis autorisé à créer un [groupe](#) ayant pour simple objet de partager les informations et actions diffusées par les uns et les autres, tout du moins ceux que je connaissais. Twitter a permis de donner une plus grande diffusion à ces avis.

Le C.C.B.E. qui a toujours été très attentif à la défense de la défense, comme en témoigne le prix des droits de l'homme qu'il a créé en 2007, et dont nous venons de [fêter le 10^e anniversaire](#), en présence de Monsieur Stavros Lambrinidis, représentant de l'UE pour la défense des droits de l'homme, a approfondi cette initiative en créant un réseau de défense des avocats défenseurs des droits de l'homme.

Il y a donc beaucoup de bonnes volontés, beaucoup d'initiatives.

Cette diversité est heureuse. Nous avons tous des contacts privilégiés avec certains pays, certaines organisations, certains barreaux, certains avocats. Le but n'est donc pas de tout fusionner, au risque de se priver de la plupart de ces contacts mais au contraire de nous renforcer mutuellement en faisant en sorte que chacun puisse soutenir chacun. Fédérer plutôt que fusionner.

C'est certainement plus difficile mais ce ne peut être que plus efficace.

Mais la fragmentation des initiatives a un inconvénient beaucoup plus substantiel.

Il est difficile, surtout en raison de cette dispersion, d'assurer le suivi des dossiers que nous ouvrons et traitons. Nous recevons des informations ponctuelles, nous prenons une initiative mais nous avons souvent d'énormes difficultés, spécialement lorsque, notamment en raison d'un emprisonnement, nous n'avons pas la possibilité d'entrer en contact avec l'avocat que nous voulons soutenir, à maintenir notre action et à lui assurer la constance nécessaire.

Si je caricature, l'un de nous apprend qu'un de nos confrères est en danger, quelque part dans le monde. Nous écrivons des lettres. Au cours des dernières années, le C.C.B.E. en a adressées dans plus de 65 pays et je ne doute pas que les autres organisations en ait fait autant, partiellement dans les mêmes pays, mais partiellement aussi dans d'autres. Parfois, nous recevons une réponse. Elle est parfois rassurante mais, le plus souvent, elle insatisfaisante. Et, pire, il y a de nombreux cas dans lesquels nous ne recevons aucune réponse.

Parfois, nous pouvons envoyer des observateurs, voire des défenseurs. Parfois cela débouche sur un résultat heureux. Parfois pas.

Tout cela, ce n'est pas rien mais ce n'est pas tout.

Et après ? Lorsque la crise se calme, lorsque l'avocat est en prison ou lorsqu'il est libre, comment encore le suivre, comment l'aider ? Lorsque la crise s'enflamme, que les organisations de défense des droits de l'homme sont chassées d'un pays ou n'y ont plus d'accès, comment encore intervenir.

C'est la raison pour laquelle, à l'initiative du Comité des droits de l'homme du C.C.B.E. que j'ai l'honneur de présider, l'Union Européenne vient de confier à protectdefenders.eu le soin de mettre en place un [Mécanisme](#) de défense des avocats et défenseurs des droits de l'homme menacés dans le monde.

Il s'agit tout d'abord de recenser les différentes attaques que subissent les défenseurs des droits de l'homme et de les répertorier : attaques contre les avocats, artistes, académiciens, membre d'O.N.G., journalistes, ... ; attaques contre les défenseurs des droits de l'homme, des droits des femmes, de la liberté de religion, de l'environnement, ... ; menaces, harcèlement, arrestations, tortures, meurtres, ...

Il s'agit ensuite de leur apporter l'aide la plus efficace en fonction de leurs besoins : aide juridique ou médicale, prioritairement, aide à la famille, aide à l'organisation dont, le cas échéant, ils font partie, protection physique ou médiatique, au besoin, exfiltration et relocalisation, ...

Il n'y a pas de solution miracle, mais je veux croire qu'aujourd'hui nous allons faire un pas important pour mieux assurer la défense des avocats des droits de l'homme, partout dans le monde.

L'avocat est là présent, pour aider un homme à se tenir debout.

Salut Mario,

Luttons,

Patrick Henry
Président du Comité des droits de l'homme du C.C.B.E.